

CANTON DE FEURS

COMMUNE DE

PONCINS

42110



Tél. : 04.77.27.80.09
Fax : 04.77.27.86.94
Email : mairie.poncins@wanadoo.fr
Facebook : [Commune de Poncins](#)
Illiwap : [mairie de Poncins](#)

Réunion du conseil municipal de PONCINS du lundi 18 mai 2026

Séance Publique.

Présents : CHEMINAL Maryline, TERRASSE Marc, ROCHE Audrey, GUILLARME Ludovic, DELORME Sylvie, GIBERT Michaël, SANA DELORME Gaëlle, CHAUVE Jean-François, DAVID Katherine, LEGRAND Alexis, LANCELOT BONNEMAISON Géraldine, PINAY Maxime, PERSIGNY Mélanie

Absente excusée : FERREIRA DO SANTOS Danièle qui a donné pouvoir à DAVID Kathrine

Absent : DURAND Sébastien

Documents transmis avec la convocation :

- Le projet de compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 avril
- Le courrier du lotissement la Tuilière pour la reprise de l'éclairage public
- Le devis de 2 bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre du Pont du Lignon (entreprise Ginger et VDI ingénierie) + références VDI
- L'étude du Pont du Lignon faite en 2024
- Le programme national des ponts pour la demande de subvention

Le quorum est atteint.

1. Approbation du compte rendu du 21 avril 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 21 avril 2026.

2. Désignation de la secrétaire de séance : Audrey ROCHE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme Gaëlle SANA-DELORME comme secrétaire de séance.

3. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Madame le maire rappelle la délibération n°2026-018 du 21 avril 2026.

A la demande des services de l'Etat, il convient de désigner un suppléant de la commission et de proposer les noms d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal judiciaire, avec un suppléant pour chacun.

Madame le maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme DELORME Sylvie, titulaire, membre de la commission de contrôle des listes électorales,
- **DESIGNE** M. GUILLARME Ludovic, suppléant, membre de la commission de contrôle des listes électorales,
- **PROPOSE** M. FOYATIER Bernard, délégué titulaire de l'administration,
- **PROPOSE** Mme MERIGNEUX Chantal, déléguée suppléante de l'administration,
- **PROPOSE** M. BAROUX Régis, délégué titulaire du tribunal,
- **PROPOSE** M. MARTIN Sébastien, délégué suppléant du tribunal,

(Délibération n° 2026-020)

4.Désignation des membres de la Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

Madame le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après un vote à main levée, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- DE PRESENTER LA LISTE DES MEMBRES de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune de Poncins comme suit :

1	DELEURENCE	Jean-Marc	titulaire	1960 route de Ste Foy St Sulpice
2	TERRASSE	Marc	titulaire	299 route de Bruliolles
3	FOYATIER	Bernard	titulaire	114 chemin de la Tuilière
4	FERREIRA SANTOS DO	Danielle	titulaire	2 allée des Ecureuils
5	SIMON	Adrien	titulaire	757 chemin de la Sciolet
6	GIBERT	Michael	titulaire	240 chemin de la Tuilière
7	EYRAUD	Catherine	titulaire	228 route de Précivets
8	BAROUX	Régis	titulaire	476 route du Petit Noël
9	BOURDELIN	Michèle	titulaire	222 route de St Etienne le Molard
10	MICHEL	Armand	titulaire	479 route de Bruliolles
11	COUTURIER	Jacqueline	titulaire	301 allée des Chênes Rouges
12	METTON	Jean-Paul	titulaire	1100 route de St Etienne le Molard
13	DUPERRON	Pierrette	suppléant	672 route de Montbrison
14	MICHEL	Nadine	suppléant	479 route de Bruliolles
15	MERIGNEUX	Chantal	suppléant	2 rue du Hameau des Varennes
16	ROCHE	Audrey	suppléant	390 route de Bruliolles
17	DURAND	Sébastien	suppléant	1321 route de Ste Foy St Sulpice
18	CHAUVE	Jean-François	suppléant	22 route de Vizézy
19	VARLET	Bruno	suppléant	137 impasse de l'Ombre
20	THOLLOT	Dominique	suppléant	195 chemin de Rampeau
21	BRUEL	Gérard	suppléant	585 chemin des Balmes
22	AFONSECA	Nadine	suppléant	217 route de Bruliolles
23	BARLIER	Dominique	suppléant	116 chemin de Rampeau
24	DUILLON	Didier	suppléant	36 chemin de Rampau

-DE PRENDRE ACTE que le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera dans la liste susmentionnée les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune de Poncins.

(Délibération n° 2026-021)

5. Désignation des représentants du conseil municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Forez-Est (CLECT)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créé par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal étant invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé au conseil municipal de désigner comme membres titulaire et suppléant à la CLECT les candidats suivants :

Titulaire : CHEMINAL Maryline

Suppléant : GIBERT Michael

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Forez-Est :

- Mme CHEMINAL Maryline en qualité de membre titulaire,
- M. GIBERT Michael en qualité de membre suppléant.

(Délibération n° 2026-022)

6. Désignation des référents communaux dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 novembre 2024 de la Communauté de Communes de Forez-Est relative à l'élaboration du PLU intercommunal.

Les communes sont associées étroitement au processus.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner 2 référents (un titulaire et un suppléant).

Il est proposé au conseil municipal de désigner comme référent titulaire et suppléant les candidats suivants :

Titulaire : CHEMINAL Maryline

Suppléant : TERRASSE Marc

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme CHEMINAL Maryline, titulaire et M. TERRASSE Marc, suppléant.

(Délibération n° 2026-023)

7. Transfert de l'éclairage public du lotissement « La Tuilière » dans le patrimoine de la commune

Monsieur GIBERT Michaël et Mme PERSIGNY Mélanie ne prennent pas part au vote.

Par courrier reçu le 31 mars 2026, M. HOSPITAL Philippe, président de l'ASL La Tuilière, a formulé une demande de rétrocession de l'éclairage public du dit lotissement à la commune de PONCINS, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Après discussion, le conseil municipal par **9 voix pour, 2 voix contre** (Maxime PINAY et Gaëlle SANA-DELORME) et **1 abstention** (Géraldine LANCELOT BONNEMAISON), approuve le transfert de l'éclairage public du lotissement dans le domaine communal, dit que cette acquisition aura lieu à titre gracieux et autorise madame le maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

8. Choix du bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre relatif à la démolition/reconstruction du pont du Lignon

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de démolir et reconstruire le pont du Lignon.

Elle propose de prendre un maître d'œuvre pour l'étude avant-projet, l'étude de projet et la consultation des entreprises, l'assistance à la passation des contrats de travaux et le suivi des travaux.

Deux bureaux d'études ont été sollicité :

- Le cabinet **VDI** a répondu comme suit :

Enveloppement prévisionnelle des travaux -HT :	1 000 000,00 €
Taux d'honoraires :	5,97%
Forfait de rémunération – HT :	56 400,00 €

MAÎTRISE D'OEUVRE	%	Total (€.HT)
AVP	16,49%	9 300,00 €
PRO / DCE	14,63%	8 250,00 €
DLE	8,24%	4 650,00 €
ACT	5,85%	3 300,00 €
VISA	5,85%	3 300,00 €
DET	40,43%	22 800,00 €
AOR	3,72%	2 100,00 €
Assistance 1 : levés topographiques	0,93%	525,00 €
Assistance 2 : Diagnostics amiante avant démolition	0,93%	525,00 €
Assistance 3 : Etudes géotechniques	1,46%	825,00 €
Assistance 4 : Diagnostic environnemental	1,46%	825,00 €
TOTAL MAÎTRISE D'ŒUVRE (€. HT)	100,00%	56 400,00 €
TVA	20,00%	11 280,00 €
TOTAL MAÎTRISE D'ŒUVRE (€. TTC)	-	67 680,00 €

- Le cabinet **GINGER CEBTP** a répondu comme suit :

Enveloppement prévisionnelle des travaux -HT :	1 000 000,00 €
Rémunération – HT :	56 900,00 €

MAÎTRISE D'OEUVRE		Total (€.HT)
AVP		8 300,00 €
PRO / DCE		3 700,00 €
ACT		2 700,00 €
VISA		2 700,00 €
DET/OPC		24 700,00 €
AOR		2 800,00 €
Etudes géotechniques (G2 AVP)		8 500,00 €
Etudes géotechniques (G2 PRO)		3 500,00 €
TOTAL MAÎTRISE D'ŒUVRE (€. HT)		56 900,00 €
TVA	20,00%	11 380,00 €
TOTAL MAÎTRISE D'ŒUVRE (€. TTC)	-	68 280,00 €

Madame le maire propose de retenir le cabinet VDI compte tenu des prestations proposées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de retenir le bureau d'étude VDI et autorise madame le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

(Délibération n° 2026-025)

9. Demande de subvention auprès de CEREMA pour le pont du Lignon

Le maire informe que le Gouvernement a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes pour la réparation de leurs ouvrages d'art dont le pilotage est confié au Cerema.

Depuis le 10 février 2025 Le Programme National Ponts Travaux subventionne jusqu'à 60 % des travaux de reconstruction, de réparation, de restauration, ainsi que les études techniques et réglementaires nécessaires à leur bonne réalisation.

La Commune pourrait donc solliciter une subvention de 745 440 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les travaux de démolition / reconstruction du pont du Lignon, approuve le plan de financement pour travaux de démolition / reconstruction du pont du Lignon, pour un montant total 1 242 400 € HT, sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du Programme National Ponts à hauteur de 745 440 €, pour la réalisation de ces travaux et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

(Délibération n° 2026-026)

10. Informations

Madame le maire informe les membres du conseil municipal sur :

- La commission information -communication du 22 avril et du 11 mai : distribution du petit journal fin mai début juin,
- la commission fleurissement du 27 avril : commande de fleurs et aménagements des massifs,
- la commission sécurité du 30 avril relative aux gens du voyage,
- la commission cantine du 4 mai : préparation des menus de pâques à toussaint 2026 et information sur le fonctionnement de la cantine,
- la commission fêtes et cérémonies du 12 mai : préparation des manifestations de l'année,
- la proposition du SIEL pour le remplacement des lampadaires en LED,
- le remplacement du grillage au terrain de tennis pour un coût total de 3 556,56€ TTC.

14. Prochaines réunions et manifestations

- Visite de la commune : vendredi 5 juin 2026 à 18h00,
- Vin d'honneur de la foire aux cerises : Samedi 6 juin à 12h00,
- Accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux nés : Dimanche 7 juin à 10h00,
- Présentation des commissions de la CCFE : Mardi 9 juin à 19h00 à Feurs,
- Prochain conseil : **Lundi 29 juin à 20h30**,

M. Ludovic GUILLARME demande quand les travaux de Bruliolles vont commencer ?

Mme le maire répond que la CCFE a demandé des études complémentaires à VDI. Les travaux devraient commencer prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h11.

Remarque de M. Michael GIBERT lors du conseil municipal du 29 juin 2026

Une erreur s'est glissée dans le titre de l'onglet du point 2. Il faut lire Gaëlle SANA-DELORME au lieu d'Audrey ROCHE.

A PONCINS, le 29 juin 2026

Le Maire,
Maryline CHEMINAL




La secrétaire de séance,
Gaëlle SANA-DELORME

